

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation des Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Vendée
110 rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
vendee@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



CONGRÉGATION DES SOEURS DES SACRÉS-COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE (MORMAISON)

16 place François Mitterrand
85000 La Roche-sur-Yon
06 73 76 35 37
chappellebourgenay.soutien@gmail.com
www.sacrescoeursmormaison.org

Suivez-nous sur [f](#)

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

la Chapelle de Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire

Vendée



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Congrégation des Soeurs des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'histoire suit longuement l'évolution de l'abbaye de Maillezaïs dont elle dépend... Vers 1872, le Comte de BEAUMONT et sa famille, très attachés au culte marial, font reconstruire le sanctuaire et édifier la chapelle. Depuis 1874, devenue lieu de culte et de piété populaire, elle ne cesse d'accueillir des pèlerinages renommés dans la région.

En 1896, une statue de Marie Immaculée Conception est érigée sur le sommet du clocher telle un phare pour les marins qui rentrent au port. En 1926 Melle de BEAUMONT lègue le domaine à la Congrégation des Soeurs des Sacrés-Coeurs avec mission de faire vivre la chapelle et ses pèlerinages.

LE PROJET DE RESTAURATION

Pour un meilleur accueil des pèlerins et la valorisation de son unité architecturale, la chapelle nécessite des travaux de réfection des peintures intérieures.

La chapelle de Bourgenay pourra continuer à être un lieu de recueillement, de culte paroissial et de pèlerinages très fréquenté. Elle est aussi le lieu de mariages et baptêmes et chaque année, au cours de l'été, des concerts, activités culturelles, visites y sont proposés, ainsi que lors des journées du patrimoine...

LA CONGRÉGATION

La Congrégation des Soeurs des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie (Mormaison) a été fondée en 1818 par le père MONNEREAU, curé de la paroisse des Brouzils, pour l'éducation des enfants et des jeunes après les guerres de Vendée. En 1911, à la demande de Melle de BEAUMONT une communauté de soeurs est arrivée à Bourgenay pour ouvrir une école. Aujourd'hui elle veille fidèlement à l'animation spirituelle et culturelle du lieu dans le respect des volontés de la donatrice.

Montant des travaux	193 746 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Janvier 2021

Crédit photos © Congrégation des Soeurs des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
la Chapelle de Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/73125

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine -
la Chapelle de Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre